

Sachdokumentation:

Signatur: DS 998

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/998



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

En 2007, Silvia* a fui l'Ouganda car son père voulait la faire exciser. Elle est orpheline de mère, qui de son vivant, la protégeait contre l'excision. Arrivée en Suisse, elle dépose une demande d'asile, mais ses motifs spécifiquement féminins de demande de protection ne sont pas retenus car ils ne sont pas considérés comme crédibles, et sa demande est refusée. Son instabilité de séjour, qui dure près de 10 ans pendant lesquels elle vit dans un foyer regroupant plus de 700 requérants d'asile, la plonge dans un état de dépression et entretient ses stress post-traumatiques. En 2016, elle donne naissance à une fille. En situation irrégulière, le père est expulsé avant la naissance et Silvia se retrouve seule pour élever son enfant. Les parents n'ont pas pu rester en contact. Entre temps, Silvia a été reconnue tanzanienne, et non ougandaise, par les autorités suisses. Après plusieurs recours contre le refus de sa demande d'asile, Silvia a reçu une décision définitivement négative à sa demande. Avec sa fille âgée de 2 ans, elle doit être expulsée sous peu vers la Tanzanie, un pays dont elle ignore tout. Tant en Tanzanie qu'en Ouganda, la mère et la fille risquent d'être exposées à l'excision, la même menace qui l'a poussée à quitter son pays auparavant. Actuellement, le Tribunal Fédéral étudie une ultime fois son dossier et doit se prononcer sur le fond, mais les espoirs sont terriblement minces.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral ouest
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,
pour faire reconnaître
les viols et les violences
comme motif d'asile,
je soutiens
l'appel d'elles et je vous
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature